

# Poursuite de la mise en place du service sanitaire

Année 2021-2022

## Objectif et principes du service sanitaire :

Objectif de la stratégie nationale de santé, le service sanitaire vise à permettre à tous les étudiants en santé de Normandie d'acquérir les connaissances liées aux enjeux de promotion et prévention de la santé (PPS) et d'assurer des actions de PPS auprès de publics divers (écoles, universités, établissements médico-sociaux,...)

Chaque étudiant en santé, en groupe interprofessionnel (infirmiers, médecins, pharmaciens, masseur-kinésithérapeutes et maïeuticiens), aura à réaliser une action de PPS encadré par des professionnels au cours d'un accueil d'une durée de 2 semaines (au choix des organismes de formation) :

**Du 28 février au 11 mars 2022**

**Du 14 mars au 25 mars 2022**

Les étudiants en santé doivent réaliser une action concrète de promotion de la santé (prévention primaire), auprès de plusieurs personnes dans le respect de ces différentes étapes de l'action : phase diagnostic, appréciation des représentations, intervention adaptée au public, évaluation. Ne sont pas considérées comme des actions du SSES : les actions évènementielles et les réalisations à l'attention d'une personne.

A l'issue de la réalisation de l'action de prévention, l'étudiant(e) en santé aura acquis les compétences qui feront l'objet d'une évaluation par l'équipe.

Les thématiques d'actions de prévention sont à renseigner dans la fiche et relèvent des priorités nationales et régionales.

## Répartition des organismes de formation par période

### Périodes d'accueil du service sanitaire : 2 semaines de réalisation de l'action

Du 28 février au 11 mars 2022				du 14 mars au 25 mars 2022			
	Nom /localisation	Capacité d'accueil de l'OF	Nbre étudiants Prévisionnel 2022		Nom /localisation	Capacité d'accueil de l'OF	Nbre étudiants Prévisionnel 2022
<b>IFSI</b> 2e année	Lisieux		<b>64</b>	<b>IFSI</b> 2e année	Granville		<b>72</b>
	Caen		<b>150</b>		L'Aigle		<b>53</b>
	Saint Lô		<b>59</b>		Cherbourg		<b>73</b>
	Vire		<b>54</b>		Alençon	80	<b>78</b>
	Flers		<b>48</b>		Falaise	54	<b>58</b>
<b>IFMK</b> 2e année	Alençon		<b>90</b>	<b>IFMK</b> 2e année			
<b>MEM</b>				<b>MEM</b>			
<b>Pharma</b> 5e année	PHARMA Caen		<b>81</b>	<b>Pharma</b> 5e année	PHARMA Caen		<b>34</b>
<b>Médecine</b> 3e année	Caen		<b>125</b>	<b>Médecine</b> 3e année	Caen		<b>125</b>
<b>Maieutique</b> 3e année	ESF Caen		<b>12</b>	<b>Maieutique</b> 3e 4e année	ESF Caen		<b>14</b>
	<b>Total</b>		<b>683</b>		<b>Total</b>		<b>507</b>
	<b>subdivision Caen</b>	<b>Tous</b>	<b>683</b>		<b>subdivision Caen</b>	<b>tous</b>	<b>507</b>
		<i>IFSI</i>	<b>375</b>			<i>IFSI</i>	<b>334</b>

### Critères de recevabilité

1- La qualité de l'accueil et de l'encadrement de l'étudiant(e) en santé

La structure d'accueil désigne un référent de proximité, un titulaire et si possible un suppléant, qui sont chargés d'assurer l'encadrement du groupe interprofessionnel d'étudiant(e)s en santé et d'optimiser les conditions de réalisation de l'action en PPS. Le référent de proximité doit disposer de suffisamment de temps dédié au SSES pour encadrer les étudiants.

2- La qualité de l'action

L'action doit s'inscrire dans une démarche globale de promotion de la santé

- L'action du SSES doit s'inscrire en complémentarité d'actions de prévention (et non en substitution) et réalisée dans le cadre d'un programme.
- Le programme est structuré et est inscrit dans la durée.

3- Le nombre d'étudiants accueillis

Au minimum 4 étudiants afin de garantir l'inter-professionnalité

### Critères de non recevabilité

1- les actions de communications ponctuelles et de préparation d'événement

2- les interventions individuelles réalisées en face-à-face

3- la réalisation d'actions autres que des actions de prévention primaire (exemples : toilettes, examens cliniques, actes techniques de dépistage,...)

4- les étudiants remplaçant du personnel de la structure d'accueil.

## **Rôles et missions du référent de proximité (titulaire et suppléant)**

Le référent de proximité n'est **pas nécessairement** un professionnel de santé.

Le référent de proximité organise le planning du groupe d'étudiants, planifie leurs interventions et informe les responsables des lieux d'intervention.

### - Accueil dans la structure d'accueil :

Afin de permettre l'intégration des étudiants au sein d'une équipe professionnelle, il est d'usage qu'à l'arrivée des étudiants, le responsable de la structure ou le référent de proximité, présente la structure, ses missions et activités, les membres de l'équipe et les moyens logistiques mis à disposition des étudiants.

Le référent de proximité présente le programme dans lequel s'inscrit l'action du SSES (contexte, partenaires, public visé par l'action, diagnostic, objectifs, autres actions, outils,...).

### - Accompagnement des étudiants dans leur apprentissage

Le référent de proximité doit faire preuve de disponibilité et organiser régulièrement des temps d'échanges avec les étudiants afin de favoriser leur implication et leur travail en inter-professionnalité et interdisciplinarité.

Des bilans d'étape réguliers doivent permettre d'apprécier l'état d'avancement du projet.

Avant que les étudiants n'interviennent auprès du public, le référent de proximité s'assure qu'ils sont suffisamment préparés, qu'ils aient les informations et la connaissance du public nécessaires, qu'ils ont travaillé eux-mêmes leur représentation, qu'ils aient les outils adaptés aux spécificités du public, qu'ils aient les compétences relationnelles suffisantes pour s'adresser au public.

Le référent de proximité et /ou tout professionnel impliqué dans le projet est présent lors des interventions auprès du public pour garantir la qualité des interventions auprès du public et la sécurité des étudiants.

L'accompagnement doit ainsi permettre aux étudiants de s'approprier le travail en interdisciplinarité, de mobiliser leurs savoirs et de développer les compétences en PPS notamment être initié à la démarche projet.

### - Evaluation des compétences acquises par l'étudiant

Au terme de ces 2 semaines d'accueil, le référent de proximité évalue les compétences acquises en PPS mises en œuvre au cours de ces 2 semaines.

## **Formation et accompagnement des référents de proximité**

Une formation d'une journée dispensée par Promotion Santé Normandie (PSN, ex IREPS) est proposée **aux référents de proximité retenus par les organismes de formation** aux dates suivantes selon les départements :

**Caen : 20-21 janvier 2022**

**Argentan : 24-25 janvier 2022**

**Saint Lô : 27-28 janvier 2022**

Les coordinateurs territoriaux de promotion de la santé<sup>1</sup> proposeront de soutenir méthodologiquement les référents de proximité des lieux d'accueil et de les aider à accompagner les étudiants dans la mise en œuvre des actions de prévention de janvier à mars 2022.

---

<sup>1</sup> Référents territoriaux de promotion de la santé (RTPS), coordinateurs d'Ateliers santé ville (ASV), de Contrats locaux de santé (CLS), conseillers méthodologiques territoriaux de Promotion Santé Normandie (CMT de PSN), chef de projet de Pôle de prévention compétent en addictologie (PPCA)

## **Conventions de stage**

L'organisme de formation et le responsable de la structure ainsi que l'étudiant s'engagent à signer la convention (modèle type dans le guide). Ces conventions sont éditées en 3 exemplaires et vous seront envoyées entre janvier et février, minimum quinze jours avant le début du stage.

## **Transports des étudiants**

Dès lors que les étudiants arrivent sur le lieu de la structure d'accueil, ils ne sont pas autorisés à utiliser leur véhicule personnel.

## **Droits et devoirs des étudiants**

- Deux semaines de présence effective sur les lieux d'accueil
- Possibilité d'absence excusée (informer le référent de proximité et le référent pédagogique)
- Respect, confidentialité, s'engager à respecter le règlement intérieur de la structure

## **Document support**

Le guide interactif du SSES rédigé par Promotion Santé Normandie (ex IREPS) : en pièce jointe

Pour plus d'informations vous pouvez contacter Pauline BARRE, référente du Service Sanitaire pour la subdivision caennaise.

A l'adresse suivante : [pauline.barre@unicaen.fr](mailto:pauline.barre@unicaen.fr)